

APPENDICE «N5»

BANDE D'OKANAGAN (COLOMBIE-BRITANNIQUE)

Le 22 novembre 1959 a eu lieu une réunion à la tête du lac Hall.

Étaient présents le chef Jimmy Bonneau

les conseillers: Tommy Gregory et
Ed Bonneau

Étaient aussi présents le chef Joe Dennis, de la bande de Similkameen,
et le conseiller Robert Dennis, de la même bande.

Le chef Manuel Louie, d'Oliver, assistait à la réunion. Parmi d'autres membres de la bande se trouvaient présents:

M^{me} Ella Bonneau
M^{me} Annie Swallowel
M. Billy Swallowel
M. Pierre Jack
M^{me} Alice Jack
M^{me} Johnny Victor
M. Jimmy Antoine
M^{me} Theresa Dennis

M^{me} Mary Powers
M. Speed Powers
M. Andrew Thomas
M. Joe Abel
M. Alex Louie
M^{me} Mariet Antoine
M^{me} Margaret Louie.

Les chefs du voisinage et les membres de la bande étaient réunis en ce lieu pour discuter le mémoire qu'ils devaient, comme groupe, envoyer à Ottawa, et aussi pour décider s'ils délègueraient un ou deux membres de la bande.

MÉMOIRE:

DÉCLARATION de principe formulée par le chef Jimmie Bonneau, au nom des Indiens de la réserve indienne de N'Komaplix, aujourd'hui connue sous le nom de réserve de la Tête du lac, réserve indienne d'Okanagan, n° 1, Vernon (Colombie-Britannique).

En 1838, le chef Inqualla régnait sur la tribu d'Okanagan.

Le 15 octobre 1877, le commissaire des réserves James Douglas mettait de côté des terres destinées à notre tribu.

(1) Nous croyons en la promesse faite par la reine Victoria à feu notre chef Inqualla et nous nous en tenons à cela. Nous ne sommes pas en faveur des changements qui pourraient être faits à l'égard de cette promesse.

(2) Nous sommes toujours gouvernés dans notre réserve par notre chef et par nos conseillers, élus par la bande. Les promesses faites par la reine Victoria n'étaient pas destinées à être changées.

(3) Les promesses faites sont les suivantes:

a) Il devait y avoir quatre bornes angulaires, plantées si profondément que vous n'en pouviez atteindre le dessous, et si élevées que vous ne pouviez passer par-dessus: à l'intérieur de ces quatre bornes devait se trouver notre patrie. Elle devait durer aussi longtemps que flotterait le drapeau britannique et aussi longtemps que devait briller le soleil et couler les rivières, car eux tous furent témoins de la promesse.

b) Nous pouvions aller partout pour chasser et pêcher. Il n'y avait pas d'endroits ni de temps particuliers pour chasser et pêcher. Nous pouvions aller partout dans les montagnes chercher nos baies et nos racines, parce que notre vie en dépend et qu'elles nous appartiennent.

(4) Au temps des promesses de la reine Victoria, on n'a jamais mentionné qu'une commission royale, plus tard, effectuerait des retranchements sur la